

Note de synthèse 340cm2326

Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne

PLAN VELO 2021-2026 - Travaux d'aménagements de voies vertes
(liaisons n°3 « phase 2 » et n°11)

Information disponible

- Le nom des candidats et le montant de leur offre
- La méthode de notation employée par le maître d'ouvrage
- La notation détaillée de l'offre de l'attributaire
- Les propositions techniques de l'attributaire et leur évaluation

Résultat de la consultation

Classement :	COLAS évincée	EUROVIA retenue
Montant (H.T.) :	407 k€	234 k€
Note technique :	N.C.	42,5 sur 50

Nombre de candidats :

3

La concurrence pour ce type de marché est **assez faible** par rapport à la moyenne nationale, mais aussi habituelle pour ce maître d'ouvrage (**2,5 candidats** en moyenne.)

Pondération du prix :

50 %

Pondération du critère prix **faible** pour ce type de marché en France, ce qui permet d'augmenter la marge sur le prix grâce à un bon mémoire technique.

Écart de prix :

74 %

Très fort écart entre l'attributaire et son challenger, par rapport à la moyenne nationale.

Aussi, cette valeur diffère grandement de l'indice moyen dans le département (**16% d'écart de prix** en moyenne).

Formule de notation du prix :

La Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne utilise une formule de type **linéaire**. Cette méthode de notation est plus sévère que la formule hyperbolique, qui est la plus utilisée en France.

Par exemple, avec une pondération du prix à 60%, une offre supérieure à 50% du moins-disant obtient 30 points sur 60 avec cette formule au lieu de 40 points.

En 2012, le Conseil d'État a jugé cette formule illégale, car son principe peut conduire à donner des notes négatives.

Remarques :

- ▶ Dossier particulièrement intéressant : beaucoup d'informations techniques détaillées sont fournies.